

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Octobre 2010

MENSUEL N° 140 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme/Environnement

Un arbre qui vaut une sauvegarde !

Dans le courant de l'automne dernier, un nouveau projet de réaménagement du site Aldi situé dans le quartier Georges Henri a été mis à l'enquête publique ; le projet prévoyait entre autre la construction d'immeubles à l'avenue Albertyn sur la parcelle située entre les n° 49 et 57 (actuellement un parking) ce qui signifiait l'abattage d'un érable sycomore situé en voirie. Or celui-ci figure à l'inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles Capitale en raison de sa valeur scientifique et esthétique. Il a été inventorié en 2002 lors du recensement qui a eu lieu sur la commune de Woluwe-St-Lambert. Avec une circonférence de tronc de 2,4 m, il fait partie des 4 plus gros sujets de cette espèce recensés à ce jour sur le territoire de la commune et est âgé d'au moins 70 ans.

A l'occasion de l'enquête publique relative au projet de constructions précité, les riverains se sont mobilisés et ont initié une procédure de protection à savoir une demande d'inscription sur la liste de sauvegarde. Un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entamant la procédure d'inscription a été pris dans le courant du mois de mai 2010.

La procédure de classement ou de sauvegarde d'un bien peut être initiée soit par le propriétaire, soit par une association de sauvegarde du patrimoine, soit par les autorités communales ou régionales. Dans tous les cas, la décision d'ouverture de la procédure de protection doit être confirmée par un arrêté du Gouvernement.

Suit alors une enquête approfondie sur la proposition de classement ou de sauvegarde associant officiellement tous les intervenants mention-

nés ci-dessus ; au terme de cette enquête le Gouvernement prend un arrêté de protection définitif. Le délai de cette procédure est de 2 ans à partir de la notification au propriétaire ou au moniteur.

Un petit mot d'explication s'impose car les concepts « inventaire », « sauvegarde » et « classement » induisent une différenciation en terme de protection du patrimoine telle que prévue par la législation en Région de Bruxelles-Capitale.

L'inventaire

L'inscription à l'inventaire d'un bien vise essentiellement à attirer l'attention des propriétaires et des autorités communales sur son intérêt. Son principal effet consiste à soumettre toute demande de permis ou de certificat d'urbanisme se rapportant à l'un de ces biens à l'avis préalable de la Commission royale des Monuments et des Sites, ainsi qu'aux mesures particulières de publicité prévues par la législation sur l'urbanisme, leur octroyant ainsi une plus grande chance de protection.

Le classement et la sauvegarde

Le classement assure une protection efficace des biens que le Gouvernement régional entend mettre tout particulièrement en valeur. Ses effets comprennent notamment l'interdiction absolue de les démolir ou d'en modifier l'usage de telle manière qu'ils perdent de leur intérêt.

Plus souple, la sauvegarde doit permettre plus facilement l'intégration des biens protégés dans la vie contemporaine. Elle autorise par exemple certaines transformations lorsque celles-ci visent à donner au bien une nouvelle affectation tout en préservant son intérêt patrimonial.

Dans le cas précis de l'arbre inscrit



sur la liste de sauvegarde, il est important de savoir qu'aucun permis d'abattage ne peut être délivré pendant la procédure.

*Pour les comités de quartier Prekelinden/Bois de Linthout et Parvis St Henri
Béatrix Tilquin*

L'avenir du Val d'Or Nos demandes

Dans le cadre de l'enquête publique à propos de la modification du PPAS 60 ter dit « Val d'Or », nous désirons rappeler que l'ensemble du Val d'Or est considéré comme un site à haute valeur biologique, qu'il participe au maillage vert et que malheureusement aucun concept de développement durable pour le site n'existe. Pour rappel, nous avons soutenu en 2003 la demande de l'AVO (Association pour la sauvegarde du plateau du Val d'Or) pour que ce site soit inscrit sur la liste de sauvegarde afin de préserver vierge les zones qui n'étaient pas encore bâties. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à cette demande.

Le « petit » patrimoine

La hotte

La hotte située au dessus du manteau de cheminée devient un élément essentiel de la décoration de la demeure bourgeoise.

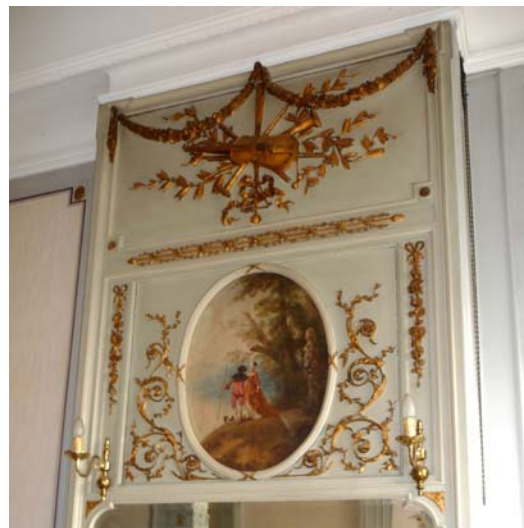
La hotte de style Louis XIV occupe une grande place dans l'ornementation. Encadrés d'une boiserie décorée simplement, des panneaux peints forment l'élément central. Ces peintures exploitent des thèmes divers comme le portrait, la nature morte, des amours (sans ailes), des putti, ... qui décorent le paysage.

La hotte de style Louis XV s'orne d'un miroir encadré de décors en bois, parfois surmonté d'une peinture représentant des angelots. Grâce au miroir, les lieux paraissent plus grands qu'ils ne sont et l'enfilade des pièces est multipliée.



Source d'information : Cheminées en marbre des grandes demeures mosanes au XVIII^{ème} siècle. Benoit Vermeire.

Geneviève Vermoelen. Tél. : 02 735 03 65.



Soulignons par ailleurs notre inquiétude quant au déséquilibre de plus en plus évident entre les zones bâties et les zones vertes au niveau du plateau du Val d'Or. Ce déséquilibre accentuera les problèmes de mobilité et entraînera des nuisances environnementales et une perte de qualité de vie sociale.

Nous voulons également souligner le déficit en matière de participation. Autant la Commune, à travers son code de la participation, consulte les riverains à propos de tous types d'aménagement, autant dans le cadre de la modification du PPAS 60 ter, dossier d'importance s'il en est, ce processus est resté à quai ; ni les habitants, ni les comités d'habitants, ni les associations de défense de l'environnement ont été invités au débat. Aucun moment de « concertation » n'a été organisé.

Nos trois demandes principales

1. Nous demandons une diminution de 20 % du potentiel constructif réel par rapport au PPAS 60.

Ceci permettra une meilleure implantation des bâtiments et une diminution générale des gabarits. Cette diminution de la densité aura également un impact positif sur les problématiques liées à la mobilité : circulation et stationnement.

En matière de mobilité, nous estimons par ailleurs que le Rapport d'Incidences environnementales

minimise les problèmes qui vont apparaître et sur le chemin des deux Maisons et sur l'avenue Marcel Thiry, deux artères qui sont déjà fortement sollicitées aujourd'hui.

Rappelons également que la densité proposée sur cette zone est 4 fois supérieure à la densité moyenne de la commune, ce qui entraînera plus de nuisances environnementales.

2. Nous demandons que l'immeuble central soit enlevé du projet.

Cette mesure permettra de garantir une plus grande continuité des zones vertes.

Nous soutenons en cela l'avis minoritaire émis par l'IBGE et l'AATL lors de la commission de concertation du 7 janvier 2009. Nous voudrions savoir pourquoi ces deux administrations n'ont pas confirmé cette condition dans leur avis lors de la commission de concertation du 19 janvier 2010.

Si l'immeuble est maintenu, nous demandons qu'il soit descendu vers le sud afin de l'éloigner de la zone de la mare et de la zone qui a la plus forte concentration de méthane en sous-sol.

3. Nous demandons que le front bâti au sud du projet soit remonté vers le nord

et reprenne comme référence la zone tampon telle que définie dans le PPAS 60.

Dans notre courrier à la commission de concertation, nous abordons également d'autres aspects de ce dossier comme :

- les niveaux en recul ;
- l'affectation pour certains immeubles déjà construits mais repris dans cette enquête ;
- le quota de parking par logement que nous souhaiterions voir maintenu à 1,5 par logement ;
- la problématique des inondations : nous demandons qu'il soit prévu l'obligation de construire des bassins d'orage et des citernes d'eau de pluie de dimensions plus importantes que celles prévues dans les règlements actuels ;
- l'évacuation des eaux usées ;
- le fonctionnement des pièces d'eau et le maillage bleu ;
- la problématique des transports en commun peu performants sur la zone ;
- la création d'un accès à l'auto-route via l'avenue Ariane ;
- l'intégration de logements moyens dans les projets ;
- l'éco-construction ;
- les cheminements piétons et cyclistes ;
- l'aménagement de la zone verte public.

L'intégralité de notre courrier peut être consulté sur notre site internet : www.wiq.be sous la rubrique « Enquêtes publiques »

Bernard Devillers
Coordinateur

Le rond-point Jasmin !

On attendait le réaménagement du carrefour formé par les artères Konkel et Jasmin depuis très longtemps. Situé à la limite des deux Woluwe, cet espace attendait en vain que l'on s'occupe de lui. Et puis, tout à coup un projet de rond-point initié par la commune de Woluwe-Saint-Pierre voit le jour, le tout s'emballa et en « deux coups de cuillères à pot » nous voilà avec cet aménagement finalisé.

Tout est donc parfait !

Oui et non. Nous ne remettons pas en question le fait même d'aménager cet espace car nous avons à faire à un carrefour trop grand et peu lisible pour les différents usagers. Mais fallait-il un rond-point et surtout un aménagement de cette dimension. Nous sommes très sceptiques. Nous avons vraiment l'impression d'un ouvrage dévolu principalement à la voiture ; à chaque aménagement

de ce type, les piétons sont obligés de marcher une plus grande distance et de plus, on rétrécit les trottoirs, ce qui rapproche la circulation des habitations.

Que cela soit installé sur des voiries à forte circulation, cela peut sans doute avoir du sens, mais nous nous

trouvons ici avec quatre voiries communales dont deux à sens unique.

Était-ce le bon choix ? N'aurions-nous pas pu imaginer tout autre chose : élargissement des zones piétonnes, trottoirs traversant pour certaines voiries, voiries en courbe, etc. Nous ne le saurons pas car les habitants n'ont pas eu droit au chapitre, parce que, malgré un aménagement de cette grandeur, aucune en-



quête publique n'a été organisée, ce que nous ne comprenons pas. Et, cela fait le deuxième rond-point important installé en peu de temps à Woluwe sans enquête publique ; nous pensons à celui qui se trouve au niveau du stade Fallon et dont nous avons souligné les nombreux défauts dans notre bulletin n° 128 de juin 2009.

Bernard Devillers

Les fiches « mobilité » de WIQ

Après la fiche sur la vitesse au boulevard Brand Whitlock présentée le mois passé, voici la fiche mobilité de 2007 qui concerne le projet d'un arrêt de bus avenue Georges Henri, au coin de la rue Crocq.

Notre constat : un arrêt de bus a été construit afin d'implanter un arrêt supplémentaire entre le square de Meudon et le square Verheylewighen distant de près de 650 mètres l'un de l'autre. Et cela, afin d'offrir un meilleur service aux usagers habitant à proximité de ce carrefour. Un mouvement d'opposition des riverains très proches de cet arrêt (pas d'arrêt devant chez moi !) a provoqué la suspension du projet. Malheureusement, si on a entendu certains riverains, les autres, utilisateurs des transports en commun, n'ont pas été écoutés.

Notre proposition : relancer le débat sur la pertinence de cet arrêt avec toutes les personnes intéressées : Commune, STIB, habitants, commerçants et usagers. Une première piste, en ce qui concerne l'arrêt dans le sens de la descente, pourrait être de le placer un peu plus haut, au niveau de la conciergerie du parc public : bonne desserte du parc et des rues avoisinantes proches et proximité d'un passage piéton sécurisé par un feu. Il faudrait encore trouver l'emplacement le plus approprié dans le sens ville.

Voici maintenant plus de 3 ans que ce dossier est bloqué. Pourtant, nous savons que plusieurs propositions sur plan existent, mais nous ne saisissons pas pourquoi ce dossier ne progresse pas. **Nous allons donc interpeller la Commune et la STIB afin de faire évoluer positivement ce dossier.**

Bernard Devillers

ATELIERS « CONSOMM'ACTEURS »

Séance d'information

Mardi 19 octobre 2010 à 9h30

Comprendre ses factures

Connaître ses droits et devoirs

Diminuer ses dépenses et développer un esprit critique par rapport à sa consommation

Echange d'expériences sur :

Le logement

La consommation

La gestion d'un budget

Les soins de santé

L'énergie (gaz-électricité)

Les télécommunications

Où ? Au CASG Wolu-Services Asbl
Avenue Andromède 63/2 à 1200 Bruxelles

Renseignements : 02/761.11.80 ou
casg.woluservices@telenet.be



Comité du quartier Schuman-Bouleaux-Peupliers-Calabre et Environs



Cela peut vous être utile un jour !

Organisation du cabinet de Monsieur Olivier Maingain,

Monsieur Daniel Lodewijckx, directeur de cabinet, est chargé de la gestion générale du cabinet et suit plus particulièrement les dossiers de police, de travaux publics, le personnel, etc. Tél : 02/761.29.56 – courriel : d.lodewijckx@woluwe1200.be

Madame Véronique Dumoulin, secrétaire d'administration, est chargée des dossiers culturels et des relations extérieures. Tél : 02 761.27.42 – courriel : v.dumoulin@woluwe1200.be

Madame Cécile Arnould, secrétaire d'administration, est chargée de la communication et des relations avec la presse. Tél : 02/774.35.22 – courriel : c.arnould@woluwe1200.be

Madame Isabelle Gilbert, assume la gestion de l'agenda du bourgmestre et la coordination du secrétariat. Tél : 02/761.27.43 – courriel : i.gilbert@woluwe1200.be

Pour la septième année consécutive, ce dimanche 19 septembre 2010, à l'occasion de la journée sans voitures, le comité a tenu son « apéritif-contact ».

Les habitants du quartier furent nombreux à se réunir devant l'« Agoraspace » afin de prendre le verre de l'amitié et ainsi permettre aux anciens et aux nouveaux habitants de se rencontrer afin de mieux se connaître et d'échanger les points de vue au sujet du nouveau PPAS 60 ter dit « Val d'Or ».

Rendez-vous est pris pour la huitième édition, laquelle est déjà planifiée pour le dimanche 17 septembre 2011.

Marcel De Rongé, Président du Comité.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an

